

15^{me} assemblée générale du samedi 14 juin 1941

au collège de Fontainemelon.

=====

Reprenant la tradition des années précédentes de consacrer une journée entière à notre réunion annuelle, l'assemblée de cette année était convoquée pour 9 hrs. du matin.

Le Conseil communal de Fontainemelon désireux de recevoir nos membres le plus cordialement possible nous offre une collation que chacun apprécie grandement.

A 10 hrs. précises, Mr. Samuel Matile, notre président déclare ouverte la 15^{me} assemblée annuelle de notre association.

Il salue la présence de Mr. Eugène Steiger Président de commune de Fontainemelon, de Mr. Etienne Ruedin inspecteur cantonal des contributions, de Mr. René Tschanz contrôleur des communes, et de Mr. Zoller inspecteur des contributions de la ville de Neuchâtel.

Il nous donne connaissance des lettres et télégrammes d'excuses de Mrs. les Conseillers d'Etat chefs des départements de Justice et Police et de l'Intérieur, Ernest Béguin et Edgar Renaud que leurs fonctions officielles empêchent à regret d'être parmi nous. Les collègues Otto Brugger à Môtiers, Reynold Bonjour à Lignièrès malades, et les collègues Voiblet à St Aubin, Vuille à la Sagne, empêchés pour cause de service s'excusent également.

L'appel fait constater la présence de 29 membres actifs.

Le procès-verbal de l'assemblée du 20 juillet 1940 est adopté sans modification avec remerciements à son auteur.

Comptes 1940. Le caissier Mr Willy Colin, donne connaissance des comptes de l'année 1940. Les recettes totales chiffrent par frs. 1339,45 produites par les cotisations des membres actifs et membres libres, des intérêts du livret d'épargne et du compte de chèque postal et par les cotisations de l'assurance caution. Les dépenses totalisent une somme de frs. 1256,95 justifiées par les frais d'administration, de taxes postales et le versement à la Société de Magistrats et Fonctionnaires de l'Etat des primes de l'assurance caution. Le boni de l'exercice est de frs. 82,50. Le bilan donne un actif net de frs. 1637 qui est la fortune de notre association à ce jour.

les vérificateurs de comptes Mrs. Favre à Fleurier, et Zaugg à Couvet ont procédé avant l'ouverture de la séance à la vérification minutieuse de ces comptes et déclarent exactes toutes les écritures et proposent l'acceptation avec remerciements pour bonne tenue.

Rapport de Gestion. Le Président donne connaissance de son rapport de gestion de l'activité en 1940. Il s'agit en l'occurrence pour le comité actuel d'une activité de 6 mois.

L'effectif de la société est de 48 membres.

Ensuite des événements présents, le comité a dû laisser de côté la question de la Caisse de retraite et s'est occupé principalement des problèmes du jour. Cette question de retraite n'est pas "classée", loin de là, mais il y a d'autres problèmes urgents qui nous préoccupent aujourd'hui.

Le surcroît de travail dû au ravitaillement, à la caisse de com-

-pensation et en général à toutes les oeuvres sociales nouvelles, atteint tous les bureaux communaux. Le comité a fait une démarche auprès des Conseillers d'Etat chefs des Départements respectifs. Une circulaire a été adressée par le Chef du Département de l'Industrie aux Conseils Communaux pour demander à ces autorités de soulager dans la mesure du possible les fonctionnaires communaux et leur procurer les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches nouvelles, ardues et ingrates.

Le comité s'est occupé de la question des primes de bonne tenue de la caisse cantonale d'assurance chômage, qui n'avait pas été versée en 1939. Monsieur le Chef du Département, nous a assuré que cette prime nous sera versée prochainement.

La question de congés militaires en faveur des préposés communaux n'est pas de la compétence du Conseil d'Etat ni du chef du département militaire cantonal. Cela est de la compétence des instances militaires.

Ce rapport de gestion est adopté à l'unanimité avec remerciements de l'assemblée, de même que le rapport de caisse et des vérificateurs de comptes.

Admissions. Sont reçus membres actifs: Mr. Ernest Walther administrateur communal aux Brenets, et Mr. Paul Tissot administrateur communal: Boudevilliers, et comme membre libre Mr. André Girard encaisseur à la commune de Peseux. Le Président adresse à ces nouveaux membres les souhaits de bienvenue..

Nomination de la commission de vérification des comptes. Sans aucune discussion les collègues Favre de Fleurier et Zaugg de Couvet sont réélus comme vérificateurs des comptes pour 1941.

Cotisations. La proposition du comité de maintenir à frs. 6. la cotisation annuelle des membres actifs et frs. 3 celle des membres libres est acceptée à main levée par l'assemblée.

Divers. Mr. Favre Cortaillod, demande que nous fixions une date déterminée pour notre assemblée annuelle, aux fins de ne pas être trop près de l'assemblée annuelle de la société des Officiers de l'Etat Civil. Cette association a décidé, nous dit-il, de faire ses assemblées dorénavant dans le 2^{me} semestre. Nos statuts indiquent, que notre séance annuelle doit avoir lieu le 2^{me} trimestre de l'année. Il n'y a donc rien à changer.

Conférence de Mr. Etienne Ruedin, Inspecteur cantonal des contributions sur le sujet: Les Comptes de répartitions.

Notre assemblée administrative terminée, la parole est à Mr Ruedin inspecteur cantonal des contributions, qui nous donne dans un magistral exposé les renseignements sur l'établissement des comptes de répartition fiscale. Auparavant, chaque membre a reçu une circulaire donnant 3 exemples de comptes de répartition que Mr. Ruedin commente:

Premièrement un contribuable possédant des immeubles dans le Canton de Neuchâtel mais dont le domicile est dans le Canton de Vaud.

Deuxièmement un contribuable domicilié dans un autre canton, possédant des biens immeubles dans notre canton et un passif dans un autre canton.

Troisièmement un contribuable ayant des biens immeubles dans plusieurs communes de canton avec également un passif à défalquer sur ces biens immeubles.

Cet exposé a beaucoup intéressé les membres présents, et Mr. Ruedin est très applaudi. Différentes questions et suggestions sont

posées par nos membres, auxquelles Mr. Ruedin répond à satisfaction.

Mr. Louis Monnier Dombresson demande que ces comptes de répartition se fassent pour 2 ans.

Mr Théodore Becker de Corcelles. Il faudrait faire mention sur le bordereau de l'annotation "Compte de Répartition".

Mr. Wilelhm Martin de Valangin. A quoi en est la proposition de Mr Baurede Neuchâtel, consistant à faire payer l'impôt sur ressources à toutes les personnes non domiciliées à Neuchâtel mais qui y travaillent régulièrement.

Hermann Fischer les Verrières. Il faudrait apporter des simplifications pour les années suivantes.

Wilhelm Henri Jacot de Chézard St Martin. Des modifications en faveur des communes ont été faites en ce qui concerne les recours. Il faudrait joindre au bordereau d'impôt un tarif et une tablelle qui permette à chaque contribuable de calculer sans autre le montant non contesté en cas de recours.

Concernant la fraude en matière fiscale, les communes sont autorisées à appliquer une amende pour insuffisance de déclaration. La prescription est de 10 ans.

Mr. Willy Cathoud, Auvernier demande le délai pour l'expédition des bordereaux communaux. Réponse: 30 jours après ceux de l'Etat.

Mr. Ruedin après avoir répondu à toutes ces questions, signale à titre de renseignements de dernière heure, que l'amnistie fiscale a donné au canton de Neuchâtel la possibilité de taxer sur une fortune supplémentaire de 67 millions de francs pour 2806 contribuables. Pour la Suisse entière, c'est une fortune de plus de 2 milliards qui est retrouvée ainsi.

Le président annonce que la première partie de la séance est terminée et donne rendez-vous à midi à l'Hôtel de l'Union à Fontainemelon, pour le repas en commun.

Il n'est pas d'usage d'établir un procès-verbal des séances récréatives, aussi nous resterons muet sur cette seconde partie de la journée. Toutefois, nous devons souligner la présence au banquet de deux membres du Conseil Communal de Fontainemelon, le beau geste de la commune qui nous a offert les cafés, celui de la Société de Consommation de Fontainemelon qui a offert les cigares. Le dîner excellent servi par Mr. Bueche mérite aussi une mention. Quelques discours, bien sentis et vraiment courts, agrémentés par les productions comiques de notre collègue Favre de Fleurier. Sur proposition du major de table, le collègue Clément Girard du Landeron, une sortie à Tête de Ran est organisée. Le temps le permettant, cette promenade termine la journée et laissera à chacun, nous l'espérons du moins, un agréable souvenir de notre rencontre et de notre beau Val de Ruz.

Au Nom de la Société des Administrateurs
et fonctionnaires des communes neuchâtelaises.

Le président:



Le secrétaire:

